

Pasteur / Prêtre



Nature des tâches

Les pasteurs et les prêtres sont en contact avec des personnes de tous les âges, provenant de milieux sociaux ou ethniques très divers. En tant que guide spirituel, ils s'engagent à soutenir et promouvoir les membres de leur communauté et à construire avec eux une communauté dynamique. Les prêtres catholiques sont en outre ordonnés pour conférer les sacrements.

Le travail dans une paroisse requiert de l'initiative et de l'autonomie. Il faut également être disposé à constamment remettre en question son propre travail. Un intérêt prononcé pour les questions religieuses, sociales et psychologiques permettra de mieux percevoir les besoins des paroissiens. De nos jours, les prêtres et les pasteurs travaillent généralement en équipe, avec des personnes engagées à plein temps, à temps partiel ou à titre bénévole par la paroisse.



Conditions d'admission

En règle général, les titulaires de la maturité gymnasiale ou d'une autre admission à l'université sont admis. Accès à la formation du pasteur ou du prêtre, aussi sans maturité gymnasiale, mais accompli une formation professionnelle.

Intérêt pour les différentes manières de vivre la religion, ainsi que pour son histoire; disposition à débattre de questions religieuses; disposition à vivre selon sa foi et à la développer; vivacité d'esprit et plaisir à apprendre de nouvelles choses; disposition à réfléchir sur soi et à se remettre en question; indépendance dans la pensée et dans le travail; sens de l'écoute et de la compréhension d'autrui; tolérance; aptitude à travailler en équipe; goût pour les contacts humains; équilibre psychique.



Formation

Pasteur

Deux types de formation sont proposés:

1) maturité, puis env. 5 - 7 ans d'études de théologie et 1 année de stage pratique dans une paroisse jusqu'à la consécration pastorale.

2) Après une formation professionnelle, études propédeutiques, ensuite poursuite de la 2e partie des études de théologie.

Prêtre

Deux types de formation sont proposés:

1) étude théologique de 5 à 6 ans dans une école supérieure ou une université, suivie d'une année pastorale au séminaire ou une introduction à la profession de deux ans.

2) qui souhaite effectuer la formation du pasteur ou prêtre en tant que deuxième formation peut obtenir le diplôme en passant par une procédure abrégée, le cas échéant, même sans obtention de la maturité gymnasiale.

Perspectives

Formation complémentaire en tant qu'aumônier/-ère spécialisé/-e dans le travail de jeunesse, l'éducation des adultes, l'aumônerie auprès des personnes malades, le travail éducatif, etc. la formation des exercices, la supervision et l'encadrement.

Diplôme d'enseignement au degré secondaire, religion.

Chercheuse/-eur ou enseignant/-e dans une école supérieure ou faculté.